VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

LEE F. KELLER VS. MRS. HENRY HAAG, ET ALS.

No 90,805—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 3 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 24 janvier 1910 et signé le 28 janvier 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. La magnifique résidence du défunt J. H. Keller, No 3453 rue Magasins, retirée de la banquette, en arrière d'un riche grillage en fer, ayant une large promenade en Schillinger, entouré d'un vivier pour "gold fishes", petits poissons, a un escalier s'étendant à une large verandah sur le devant et sur le côté, ayant un palier qui s'étend à un vestibule de réception et vérandah dans le fond. La maison contient vingt-deux grandes chambres, bien ventilées, quatre chambres à bain, trois offices et "store room" et installations, et il y a un grenier et soubassement. C'est une résidence en bois a deux étages et grenier élevésur des poteaux pardessus le soubassement, dans le soubassement se trouvent calorifère et laboratoire, ayant bail stationnaire. Dans le fond se trouve une grande écurie maison pour voiture et poulailler, la maison est élégamment fresquée et tapissée partout, construite avec les meilleurs matériaux et bien ouvragée. C'est une résidence complète, convenable pour n'importe qui l'habite. La propriété comprenant tout un îlet situé dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Magasins, Camp, Aline et Delachaise, mesurant 162 pieds à la rue Magasins, 137 pieds 2 pouces 5 lignes à la rue Camp sur 304 pieds à la rue Aline et 304 pieds 11 pouces 4 lignes à la rue Delachaise; le terrain est arrangé en jardin et pelouse; le tout présente une apparence imposante, et un plus élégant home ne peut se trouver en aucun endroit.

2. La propriété centrale de choix et commerciale comprenant un magasin en briques à trois étages No 528 rue Gravier, encoignure Bank Place, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Camp, Natchez et Bank Place. Le lot de terre mesurant 22 pieds 3 pouces à la rue Gravier sur 71 pieds de profondeur et face à la rue Bank Place et entre lignes parallèles, sujet à un bail là-dessus expirant le 30 septembre 1911 au taux de $1800.00 par an, dans le cœur du District Commercial, près de la bâtisse de banque Canal Louisiana et du grand édifice de la Whitney Central National Bank Building, maintenant en construction. Un placement solide, productif et amélioré.

La propriété décrite ci-après des Nos 3 à 15 inclusivement, est situé dans le Quatrième District de cette ville comprenant l'îlet entier, borné par les rues St André, Félicité, Sud Robertson et Freret. Les mesures et subdivisions sont d'après un arpentage daté du 26 [illegible] 1910 par H. C. Brown, député voyer [illegible] ville et sera vendu d'après ledit devis:

3. Le cottage double en bois à un étage Nos [illegible] et 1802 rue Sud Robertson, encoignure [illegible], contenant quatre chambres de chaque côté; le lot de terre est désigné par le No [illegible] mesurant 34 pieds 5 pouces et 4 lignes face à la rue Sud Robertson, 105 pieds 1 [illegible] de profondeur et façade à la rue Félicité, 97 pieds 5 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No 8 et 33 pieds 4 pouces en largeur sur la ligne du fond, [illegible] au taux de $21 par mois ou $252 par an.

4. Le cottage double en bois à un étage Nos 1804 et 1806 rue Sud Robertson, contenant quatre chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 8 et mesure 30 pieds de face à la rue Sud Robertson, 97 pieds 5 pouces sur la ligne de division du lot No 9, 89 pieds 6 pouces sur la ligne de division du lot No 7, et 34 pieds 2 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $20.00 par mois ou $240.00 par an.

5. Le cottage double en bois à un étage Nos 1810 et 1812 rue Sud Robertson, contenant quatre chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 7 et mesure 36 pieds 1 pouce de face à la rue Sud Robertson, 89 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No 8; 81 pieds, 4 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No 6, et 39 pieds 9 pouces en largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $20.00 par mois ou $240.00 par an.

6. Le cottage double en bois à un étage Nos 1814 et 1818 rue Sud Robertson, coin St André, contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 6 et mesurant 40 pieds 11 pouces de face à la rue Sud Robertson, 72 pieds 2 pouces de profondeur et façade à la rue St André, 81 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 7, et 43 pieds 8 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $20 par mois ou $240 par an.

7. Le cottage simple en bois à un étage, No 2411 rue St-André, encoignure de la rue Freret, contenant 4 chambres, le lot de terre est désigné par le No 1 et mesure 33 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue St-André, 86 pieds de profondeur et façade à la rue Freret, 81 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No 2 et 6 pieds et 10 pouces sur la ligne du fond; loué au taux de $10.00 par mois ou $120.00 par an.

8. Le cottage double à un étage en bois Nos 2413-2415 rue St-André, contenant 4 chambres de chaque côté; le lot de terre est désigné par le No 2 et mesure 39 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue St-André, 81 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne le divisant du lot No 1; 78 pieds 10 pouces sur la ligne le divisant du lot No 3 et 39 pieds 7 pouces en largeur sur la ligne du fond. A louer au taux de $20 par mois ou $240 par an.

9 Le cottage double en bois à un étage Nos 2417 et 2419 rue St André, contenant 4 chambres de chaque côté, le terrain est décrit par le No 3, et mesurant 40 pieds de face à la rue St André, 78 pieds 10 pouces sur la ligne le divisant du lot No 2, 75 pieds 5 pouces sur la ligne le divisant du lot No 4 et 40 pieds 2 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $20 par mois ou $240 par an.

10. Le cottage double en bois à un étage Nos 2421 et 2423 rue St-André, contenant 4 chambres de chaque côté, le terrain est désigné par le No 4, et mesure 40 pieds de face à la rue St-André, la même largeur sur la ligne du fond, 75 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 3, et 72 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 3. Loué au taux de $20.00 par mois ou $240.00 par an.

11. Le cottage double en bois à un étage, Nos 2425 et 2427 rue St-André, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 5 et mesure 40 pieds de face à la rue St-André, 72 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 4, 70 pieds 4 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Sud Robertson et 45 pieds 2 pouces en largeur sur la ligne du fond loué au taux de $18.00 par mois ou $216.00 par an.

12. Le cottage double à un étage, 2400 et 2402 rue Félicité encoignure Freret, contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 13 et mesure 37 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Félicité, 82 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur et façade à la rue Freret, 80 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne le divisant du lot No 12 et 53 pieds 3 pouces et 4 de largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $20 par mois ou $240 par an.

13. Le cottage double en bois à un étage Nos 2406-2408 rue Félicité contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 12, et mesure 39 pieds 1 pouce de face à la rue Félicité sur 80 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles, et 38 pieds 9 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $20 par mois ou $240 par an.

14. Le cottage double en bois à un étage Nos 2410 et 2412 rue Félicité, contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 11 et mesure 39 pieds de face à la Félicité sur 80 pieds, 3 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles et 38 pieds 9 pouces en largeur sur la ligne du fond; loué $20 par mois ou $240 par an.

15. Le cottage double en bois à un étage, Nos 2416 et 2418 rue Félicité, contenant 4 chambres de chaque côté; le lot de terre est désigné par le No 10 et mesure 38 pieds 11 pouces de face à la rue Félicité sur 80 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 11, 89 pieds 7 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Sud Robertson et 38 pieds 9 pouces en largeur sur la ligne du fond; loué au taux de $20 00 par mois ou $240.00 par an. Les propriétés sont louées à une bonne classe de locataires et sont un placement sûr et productif.

16. Le cottage double en bois à un étage productif Nos 2526 et 2528 rue St-André, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-André, Joséphine, Robertson et Magnolia, contenant 4 chambres de chaque côté: le lot de terre mesure, plus ou moins, 39 pieds, 7 pouces et 4 lignes de face à la rue St-André sur 67 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Loué au taux de $20.00 par mois ou $240.00 par an. Dans un bon voisinage ou les propriétés sont bien louées et près de plusieurs lignes de chars.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans par billets spécialement garantis par hypothèques et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être assurées et les polices devant être transmises aux porteurs des billets, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurités, les taxes de 1910 devant être assumées par les acquéreurs au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Les actes de ventes pardevant W. J. Formento, notaire, aux frais des acquéreurs.

MERRICK & LEWIS,
PHILIP GENSLER,
RALPH J. SCHWARTZ,
TESSIER & FORMENTO, avocats.
30 jan—30—fév 6 13 20 27—mars 3

Stroudback & Stern — Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

Knauth, Nachod & Kuhne vs Southern Sales Company

No 91,661, Cour Civile de District, Division "B"

PAR STROUDBACK & STERN, LEONARD L. STERN, ENCANTEUR,

LUNDI, 7 Mars 1910, il sera vendu à l'encan, sur les lieux, **1401** rue du Canal, coin Liberté, en vertu d'un ordre de Cour signé le 19 Février 1910, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division "B", dans la susdite affaire ci-dessus numérotée:

Le Contenu Entier de la Southern Sales Company

se composant d'Articles de Toilette pour Dames et Messieurs, Marchandises, Installations et autres Effets Mobiliers.

CONDITIONS--A être vendu au plus offrant en bloc pour du Comptant.

CHAS ROSEN, E. J. THILBORGER, M. D. DIMITRY, Avocats.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs, 322 rue Baronne.

23 fév—23 27—mars 6 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

EXCELLENTE OCCASION

—POUR—

S'Embarquer dans un Bon Commerce

GEORGE B. MATTHEWS & SON vs SOUTHERN ITALIAN PASTE FACTORY, LTD.

No 88,413, Cour Civile de District, Division "B".

Les Comptes Courants et Effets Mobiliers de la Southern Italian Paste Factory, Ltd,

—CONSISTANT DE—

Machines, Meubles de Bureau et Installations, Cheval et Wagon, Fonds de Magasin, Balances, Elévateurs, etc., et., le Tout d'après l'Inventaire à Nos Bureaux, No 322 rue Baronne.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—VENDREDI, le 4 mars 1910, à 11 heures a. m., sur les lieux 603-606 rue S. Peters, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre rendu par l'Hon Fred D. King, juge de la Division B. de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le treizième jour de janvier 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Les comptes courants et effets mobiliers de la Southern Paste Factory Ltd., le tout d'après l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus mentionnée.

Conditions—Comptant.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs.

Saunders, Dufour & Dufour, Henry Mooney, Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats pour le receveur.
20 fév—20 27—mars 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

William T. King vs Williams Package Co., Ltd.

No 90,468—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

VENTE DE RECEVEUR.

Les effets mobiliers de Williams Package Co., Ltd, se composant de mulets, wagons, harnais, coffre-fort, bureaux, livres, boites, dés, etc.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, encanteur—il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Immobilières, No 311 rue Baronne, MERCREDI, 2 mars 1910, à midi, en vertu d'un ordre signé le 3 février 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans la susdite affaire et susnumérotée:

Les effets mobiliers de la Williams Package Co., Ltd, le tout selon un inventaire enregistré dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs.

Clegg, Quintero & Gidière, avocats du receveur.
19 fév—19 20 27—mars 2

SUCCESSION DE HERMAN GRAF, SR.

No 88,599—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—Div. B.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage de Choix Double,

931 et 933 rue Bordeaux,

Entre les rues Camp et Magasins.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 17 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu et signé en cour ouverte, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bordeaux, Camp, Magasin et Valence, commençant à une distance de quarante-sept pieds cinq pouces du coin des rues Bordeaux et Camp, et mesurant trente pieds de face à la rue Bordeaux sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

La propriété ci-dessus est désigné par les Nos municipaux 931 et 933 rue Bordeaux.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté 4 chambres, cour, hangar, citerne, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, représentée par billets de l'acquéreur payables en un et deux ans après date avec huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis dans leur paiement par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer les taxes de 1910 et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et de prendre la police d'assurance.

L'acte de vente pardevant George J. Untereiner, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs.
13 fév—13 20 27—mars 6 13 17

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Louise Salles.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 91,490—Division E—Attendu que Mme Aline Salles, veuve de Athanaise Lerouge, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louise Salles, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Oscar Schreiber, avocat.
24 fév—24 28—mars 5

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Bons Terrains pour Bâtir

Diverses Portions

TROISIEME DISTRICT.

SUCCESSION DE LOUIS B. REY.

No 67,640—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL ET PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau No 339 rue Carondelet.

MARDI, le 1er mars 1910, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 20 janvier 1910 et signé le 26 janvier 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premier—Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Roch, Musique, Grant et Miro, désigné comme lot No trois, mesurant 32 pieds de face à la rue St-Roch sur une profondeur de 105 pieds.

Deuxième—Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1063, compris dans les rues St-Roch, Musique, Grant et Miro, désigné par le No un, mesurant 32 pieds de face à la rue St-Roch sur 105 pieds de profondeur, ledit lot formant l'encoignure des rues Grant et St-Roch.

Troisième—Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1063, comprenant les rues St Roch, Grant, Music et Miro, désigné comme lot No Deux, et mesurant 32 pieds de face à la rue St Roch, sur une profondeur de 105 pieds entre lignes parallèles.

Quatrième—Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1374, comprenant les rues St Antoine, Bourbon, Law et Dorgenois, désigné par le No Un, et mesurant 32 pieds de face à la rue St Antoine sur 128 pieds de profondeur et formant l'encoignure de la rue Law.

Cinquième—Quatre certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1382, compris entre les rues St-Roch, Music, Law et Dorgenois, désignés comme lots Nos 3, 12, 13 et 14; ledit lot No 3 mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue St-Roch sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces; lot No 12 mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue Music sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces et formant le coin des rues Music et Law; lots Nos 13 et 14 mesurant chacun 31 pieds 4 pouces de face à la rue Music sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces.

Sixième—Six certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1384, comprenant les rues Arts, Painters, Dorgenois et Law, désignés comme lots Nos Un à Cinq et Vingt-quatre. lesdits lots Nos Un à Cinq, mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Arts sur une profondeur de 122 pieds 8 pouces, et formant l'encoignure des rues Arts et Dorgenois Le lot No 24 mesurant 32 pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de 159 pieds 11 pouces.

Septième—Seize certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 72 (maintenant 2576), borné par les rues Bolivar, Manuel, Tricou et Hancock, et numérotés 1, 2, 3, 4, 6, 10, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26, mesurant, en mesure américaine, comme suit, à savoir: Les lots Nos 1, 2, 3, 4 et 6 chacun 29 pieds 10 pouces de face à la rue Bolivar sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles; le lot No 10 mesure 29 pieds 6 pouces de face à la rue Hancock sur une profondeur de 131 pieds 1 pouce entre lignes parallèles; les lots Nos 17 à 22, inclusivement, mesurent 29 pieds 10 pouces de face à la rue Manuel sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles; les lots Nos 23, 24, 25 et 26 mesurent chacun 29 pieds 6 pouces de face à la rue Tricou sur une profondeur de 131 pieds 1 pouce entre lignes parallèles; le lot No 1 formant l'encoignure des rues Tricou et Bolivar; le lot No 22 formant l'encoignure des rues Tricou et Manuel. Le tout d'après un plan de G. Devell, voyer, le 6 octobre 1836.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, payable en un et deux ans, représenté par billet ou billets de l'acquéreur ou des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement garantis par lien de vendeur et privilèges et hypothèque spéciale; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer au dessus et en plus de leur enchère le paiement des taxes d'Etat et de Ville pour 1909 et 1910. Les actes de vente devant être passés pardevant Alphonse J. Cuneo, notaire, aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs. 10 pour cent comptant requis au moment de l'adjudication.

J. B. Rosser, Richard Lyons, avocats.
29 jan—29—fév 6 13 20 27—mars 1

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Cottage Simple, No 924 rue Nord Tonti.

Entre les rues Dumaine et St Philippe.

JEUDI, le 24 mars 1910 à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

John F. Miquet vs Frank Miquet et als.

No 91,372—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Div. A.

PAR CARRERE & KEENEY—Ernest A. Carrère, encanteur, bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 24 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et lu en Cour ouverte le 2 février 1910, et signé du 14 février 1910, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procèderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé, étant et s'étendant dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet compris entre les rues Tonti Dumaine, St-Philippe et Miro, désigné par le No cinq et mesurant, en mesure américaine trente pieds de face à la rue Tonti, quatre-vingt-dix pieds un pouce et deux lignes de profondeur sur la ligne du lot trois, et cent pieds neuf pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du lot six, et trente-et-un pieds six pouces et quatre lignes en largeur dans le fond, d'après un plan dressé par J. A. Pueyo, le 24 décembre 1844, et déposé en l'étude de Félix Percy, ancien notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur ledit lot de terre et tous les droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Deuxième—Une certaine portion de terre située, s'étendant et étant dans le même district que le lot ci-dessus, faisant partie des deux lots de terre désignés par les Nos Dix et onze sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté du 17 janvier 1859, déposé en l'étude de E. l Bouny, un notaire de la ville de la Nouvelle-Orléans. Ladite portion de terre commençant à une distance de cent cinquante pieds de la rue Miro et ayant sur la ligne parallèle à la rue Miro et séparant ladite portion de terre de la balance desdits deux lots, soixante treize pieds un pouce, plus ou moins en largeur, quarante-deux pieds plus ou moins sur la ligne sur le côté de la rue St Philippe et parallèle à cette rue, et soixante-dix pieds aussi plus ou moins sur la ligne du côté de la rue Dumaine et parallèle à cette rue, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, prescriptions et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant.

Les améliorations consistent d'un cottage simple en bois à un étage, avec chemin pour voiture, et contenant 5 chambres, galerie dans la cour, qui est très grande, il y a une écurie, hangar, etc., portant le numéro municipal 924 rue Tonti.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans en billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les loyers devant appartenir au vendeur jusqu'à la date de la signature de l'acte de vente. L'acquéreur devant assumer le paiement au-dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes de l'année 1909, et les frais de tous certificats et de l'acte de vente pardevant A. J. Cuneo, notaire, enrégistré et recordé en cela. 20 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur, 806 rue Perdido,
20 fév—20 27—mars 6 13 21 22 23 24

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE LA—

Propriété Commerciale Productive, LES BATISSES EN BRIQUES A TROIS ETAGES,

No 1204 rue Decatur

—ET—

No 1205 rue Gallatin.

Succession Henry Horn, George Doherty et al, vs Veuve G. Burch et als.

No 135—28ème Cour de District Judiciaire pour la paroisse St-Jean.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau, 339 rue Carondelet — JEUDI, le 3 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne. Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 29 janvier 1910, par l'Hon. P. E. Edrington, juge de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété comme suit, à savoir—

La propriété commerciale productive comprenant les bâtisses en briques à trois étages No 1204 rue Decatur et No 1205 rue Gallatin, contenant magasins au rez-de-chaussée et chambres au-dessus. Le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Vieille Levée, maintenant Decatur, Hôpital, Quartier et Gallatin, ledit lot mesure vingt-six pieds (26') de face à la rue Vieille Levée, maintenant Decatur vingt-six pieds deux pouces et deux lignes [26' 2" 2'"] en largeur dans le fond, faisant face à la rue Gallatin sur cent neuf pieds un pouce et six lignes [109' 1" 6'"] de profondeur sur la ligne du côté contigu au lot No trente-six [36] et cent douze pieds sept pouces et quatre lignes [112' 7" 4'"] de profondeur sur la ligne du côté contigue au lot trente quatre (34) et d'après un plan de Joseph Pilié voyer, annexé à un acte passé pardevant William Christy, notaire, le 29 janvier 1834; ledit lot est désigné comme lot No trente cinq [35] dans une bonne section commerciale, près du Marché Français, et commandant la clientèle d'un grand intérêt commercial dans ce centre.

C'est un placement sûr et productif, sujet à un bail expirant le 28 février 1914 au taux de $780 par an.

Conditions—Comptant. l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1910 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente, l'acte de vente pardevant Edward Rightor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

James Legendre, avocat.
30 jan—30—fév 6 13 20 27—mars 3

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE

Deux Splendides Cottages, Sans Limite ou Réserve.

Nos 2208 et 2210 rue Quatrième et 1312 et 1314 rue S. Robertson; chacun loué à des locataires de première classe.

Dans la Succession de Elizabeth Murphy.

No 91,988—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 344 rue Carondelet—JEUDI, le 24 mars 1910, à midi, à la Bourse, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 4 février 1910, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premier — Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St David et Liberté et l'avenue Washington, désigné comme lot No 18, sur un plan dressé par A. G. Blanchard, voyer, le 22 novembre 1899, annexé à et faisant partie d'un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, le 25me jour de novembre 1889, ledit lot étant situé, d'après le dit plan à une distance de 60 pieds de l'encoignure des rues Quatrième et St David et mesurant trente pieds de face à la rue Quatrième sur cent vingt sept pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur ledit lot étant désignées par les numéros 2208 et 2210 rue Quatrième.

Deuxième—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Locust, Freret, Thalie et Erato, désigné par le No 7 sur un certain plan dressé, par John F. Braun, voyer, daté du 25 avril 1876, et aussi désigné par le No 9 sur un plan dressé par Hedin et Schlarbons, ingénieurs civils, daté du 18me jour de mai 1854, et déposé pour référence en l'étude de Théo. O Stark, alors un notaire en cette ville, comme plan No 182, lequel lot mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Locust sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; les taxes pour l'année 1910 devant être payées par l'acquéreur; l'acte de vente devant être passé pardevant Eraste Vidrine, notaire, et tous certificats devant être aux frais de l'acquéreur; 10 0|0 de dépôt requis au moment de l'adjudication, chez CICERO A. RAMSEY, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, No 342 rue Carondelet.

K. V. Richard, Avocat.
20 fév—20 27—mars 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE

No 4119 rue Constance, sur deux grands terrains, dans l'affaire de Mme Mary J. Barney versus Siméon Bazile et al.—No 91,631.—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans. Division A.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 342 rue Carondelet—JEUDI, le 10 mars 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement et ordre lu et rendu en Cour ouverte le 28 janvier 1910 et signé en Cour ouverte le 3 février 1910 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux [2] lots de terre avec toutes les améliorations, situés dans le Sixième District de cette ville, l'îlet borné par les rues Constance, Magasin, Cadix et Jéna, désignés comme lots Nos 18 et 19, sur un plan de H. Moelhausen, architecte, le 26 février 1845, déposé en l'étude de L. Hermann, ancien notaire; les dits lots sont contigus et mesurent chacun trente (30') pieds de face à la rue Constance sur cent quatorze (114') pieds de profondeur.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer toutes les taxes de 1910 et pour l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire. 10 0|0 de dépôt requis au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY, Encanteur.

Jos A. Lautenschlaeger, W. C. McLeod, S. A. Montgomery, avocats.
6 fév—6 13 20 27—mars 6 10

60 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour effectuer un Partage

Cottage Double de Choix.

Nos 823-825 rue Clouet.

Entre les rues Bourgogne et Dauphine.

In re Joseph Martino vs Nicole Martino et als.

No 91,170—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur. Bureau No 311 rue Baronne — JEUDI, le 24 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en Cour ouverte le 14 février 1910 et signé en Cour ouverte le 18 février 1910 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et dépendant, situé dans le Faubourg Clouet, maintenant Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Louisa, Clouet, Bourgogne et Dauphine, désigné par le No Un sur un plan de L. Surgi daté du 14 juillet 1835 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire, lequel dit lot mesurant en mesure américaine trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Clouet entre les rues Craps (maintenant Bourgogne) et Grands Hommes (maintenant Dauphine) sur cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Acquis Livre des Trans e 23 folio 328.

Les améliorations comprennent un joli cottage double subdivisé en cinq grandes et une petite chambre de chaque côté, ensemble avec maison dans le fond, citerne, cour et allée pavées, près des écoles, églises et du marché Zengel, un voisinage bien habité. Propriété productive et de bons revenus.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant William Renaudin, notaire. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1910, en plus et au-dessus du montant de l'adjudication. Un dépôt de dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Asahel W. Cooper, avocat pour le demandeur.

J. V. & L. V. Guillotte et B. B. Howard, avocats pour le défendeur.
20 fév—20 27—mars 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain d'encoignure à Carrollton.

Succession de Adelaïde Wilmer, veuve de Jean Baptiste.

No 92,158—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 311 rue Baronne—JEUDI, le 17 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, daté du 9 février 1910, dans l'affaire de la succession de Adelaide Wilmer, veuve de Jean Baptiste, il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terre situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, ancienne ville de Carrollton, dans l'îlet borné par les rues Washington, maintenant Fern, Huitième, maintenant Spruce, Burdette et Cypress, maintenant Panola. Ledit lot forme l'encoignure des rues Washington ou Fern et Cypress, maintenant Panola, et mesure 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur et façade à la rue Cypress, maintenant Panola, de 120 pieds.

Conditions de la vente—Comptant.

L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1910. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Charles I. Denechaud, notaire.
13 fév—13 20 27—mars 6 13 17

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Mme Marguerite Clor, épouse de Jules Wangler, vs August Tomasini.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans —No 42 081—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Henry Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procèderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 727 à 731, rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 1er mars 1910, à 11 heures A.M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, une machine à coudre etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions, comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. O. S. Livaudais, avocat pour la demanderesse.
18 fév—18 24—mars 1

H. T. Lawler & Sons vs Pelican Transfer Co. Ltd.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans. — No 42,392. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Division C, de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procèderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 3 mars 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: Un mulet bay, 4 charrettes, 2 jeux de harnais. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions: Comptant. — W. J. BRADY. Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. —Frank McGloin, avocat pour le demandeur.
20 fév — 20 25—mars 3

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent que le 10me jour de février 1910 jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci dessus intitulée, dans les mots et numéros qui suivent, à savoir:

Lucille De Buys Schirmer vs Hugo Schirmer son époux—No 91,952.

JUGEMENT.

Dans cette affaire soumise pour adjudication pour les raisons assignées dans l'opinion écrite enregistrée ce jour, la cour étant d'opinion qu'il a été pleinement établi que le défendeur Hugo Schirmer est incapable de prendre charge d'administrer ses propriétés et devrait en conséquence être interdit.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le défendeur, Hugo Schirmer soit et est par le présent pleinement interdit et incapable de prendre soin de sa personne et sa propriété; les frais de ces procédures devant être payés de ses biens.

Jugement rendu en cour ouverte le 10 février 1910.

Jugement lu et signé en cour ouverte le 16 février 1910.

Signé: E. K. SKINNER, Juge.

En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de cette cour, à la Nouvelle-Orléans, le 21me jour de février, de l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix.

J. G. LYNCH, Député Greffier.
22 fév—26—mars 3

COUR CIVILE DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, Division E—No 92,240 — Interdiction de Oscar Allen — Jugement. Cette affaire ayant été présentée ce jour pour être jugée.

Présents: MM. Henriques & Duchamp, avocats pour le demandeur; M. T. D. Flynn, avocat pour le défendeur.

Quand après avoir entendu les plaidoiries, l'évidence et l'avocat, la cour étant de l'opinion, pour les raisons oralement assignées, que le défendeur est dément et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement dans cette affaire, décrétant que le défendeur, Oscar Allen est dément et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires et prononçant son interdiction; tous les frais de cette procédure devant être payés des biens dudit défendeur.

Jugement lu et rendu en cour ouverte le 10 février 1910.

Jugement signé en cour ouverte le 16 février 1910.

Signé: GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme:
P. A. DUCOING, Député-Greffier.
20 fév—20 26—mars 5 12 19

AVIS AUX CREANCIERS.

In re Liquidation of Consumers Manufacturing and Lumber Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 90,910, Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette liquidation et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par la City Bank and Trust Company, Liquidateurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Dart, Kernan et Dart, avocats.
26 fév—26—mars 2 7

L'Etat ex-rel P. St-Amand versus la Banque du Commerce.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 80,817—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette liquidation et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Reuben G. Bush, receveur survivant dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Chas J. Théard, Lamar C. Quintero, avocats.
25 fév—25—mars 1 6

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Amanda Valentine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 92,577, Division D. Attendu que Geo Valentine a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Amanda Valentine, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition et pourquoi la description et l'évaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. J. H. Ferguson, avocat. 26 fév—1f

Succession de Louisa Davis, épouse de Michel de Roussell

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 83,550 — Division C—Attendu que Michel de Roussell a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louisa Davis, épouse de Michel de Roussell, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Geo. B Smart, avocat.
26 fév—26—mars 2 7

Succession de Antonio Sidoti.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 90,125.—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Rosalia Sidoti, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Guy M. Hornor, avocat.
24 fév 24—28—mars 5

Succession de Elizabeth Nesbitt May

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 92,583—Division E—Attendu que Charles A. May a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Elizabeth Nesbitt May, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour quelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—Henriques & Duchamp, avocats.
24 fév—24 28—mars 5

Succession de Justin Durel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 92,472 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Planche, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—A. A. Moreno, avocat.
25 fév—25—mars 1 6

Succession de Margaret Pendergast.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 92,573 – Division C — Attendu que Thomas M. Healy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Margaret Pendergast, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. — Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier. – Legier & Gleason, avocats.
25 fév—25—mars 1 6

Succession de Mme Maria Biersach,

Veuve de George Krause.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 92,606—Division D.—Attendu que Mme Margaret Krause, veuve de Nicholas Rohr, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Margaret Rohr, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — George J. Untereiner, avocat.
26 fév—26—mars 1 6

Succession de Mme Margaret Blanks,

épouse de J. Y. Gilmore.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,143—Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par le Dr Victor L. Gilmore, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Oliver S. Livaudais, avocat.
24 fév—24 28—mars 5

Succession de John H. Huffman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — Nos 78,347 — Division B. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Sarah S. Huffman, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Cage, Baldwin & Crabites, avocats.
22 fév—22 26—mars 3

Succession de Mme Anna Kempf.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 92,127—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Wilhelmina Meyer, épouse de Jacob Miller, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jno. Wagner, avocat.
17 fév—17 21 26